

Ci-dessous la proposition d'AHP France publiée le 02 mai 2020 lors de la participation à la concertation « Le jour d'après » lancée sur une plateforme internet par « des Parlementaires de différentes sensibilités politiques, qui appellent les forces vives de notre pays et les citoyennes et citoyens à préparer, tous ensemble, le jour d'après. ». Rédaction de cette proposition sur le thème 1 : "Le plus important, c'est la santé !": quel système de santé demain ?

Proposition d'AHP France pour la concertation « le jour d'après » le 02.05.2020

Maintenir le remboursement des médicaments homéopathiques.

- 77% de français ont déjà pris de l'homéopathie au moins une fois dans leur vie : des femmes et des hommes, de tout âge, des nourrissons aux personnes âgées, de toutes couches socio-professionnelles, actifs, retraités, étudiants, personnes sans emploi ou en recherche, des assurés sociaux, cotisants, des bénéficiaires d'une protection médicale universelle, des citoyens éclairés et informés, responsables et pragmatiques,
- 56% des patients suivis par un médecin homéopathe l'ont déclaré comme médecin traitant,
- 30% des patients atteints de cancer ont recours aux médicaments homéopathiques en complément de leurs traitements lourds,
- 1 médecin généraliste libéral sur 3 déclare prescrire quotidiennement des médicaments homéopathiques, soit près de 20 000 médecins généralistes.
- 78% des sages-femmes libérales prescrivent régulièrement des médicaments homéopathiques à leurs patientes.

Par l'expérience cumulée de leurs parcours de santé, les patients témoignent de l'efficacité réelle des traitements homéopathiques. Maintenir le remboursement de médicaments homéopathiques, c'est permettre à des millions de français de conserver le libre choix de la thérapeutique homéopathique, intégrée dans l'offre de soins, prescrite par des médecins diplômés, en utilisant des médicaments remboursés, disponibles et fabriqués suivant des règles strictes.

– Maintenir le remboursement des médicaments homéopathiques « le jour d'après », c'est confirmer que le patient est au cœur du système de santé, comme le rappelle le projet du gouvernement « Ma santé 2022 » et c'est permettre à la thérapeutique homéopathique de participer aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques, en :

– continuant à aider, soulager, accompagner et soigner les patients pendant et après cette crise épidémique anxiogène et violente,

– garantissant la solidarité sociale en évitant une injustice par l'ajout d'une inégalité supplémentaire de l'accès aux soins, notamment pour les plus démunis. Le maintien du remboursement éviterait aussi un report vers des traitements conventionnels plus coûteux pour l'Assurance maladie,

– diminuant l'impact écologique des rejets dans l'environnement des résidus de médicaments polluants et d'antibiotiques car les médicaments homéopathiques n'ont pas ces inconvénients ; de plus, de par leur origine, leur procédé et la proximité de leurs lieux de fabrication, ils seront un atout en termes de disponibilité et de qualité ainsi que d'indépendance d'approvisionnement.